



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS RV-1447-030 ET RV-1447-031 (dispositions particulières à la zone R-3 483 et modifications diverses)

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté, à sa séance du 20 août 2024, les règlements suivants :

RÈGLEMENT RV-1447-030 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1447 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PAR L'ÉTABLISSEMENT DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES À LA ZONE R-3 483

Ce règlement a principalement pour objet d'uniformiser les critères concernant l'architecture des bâtiments pour la typologie résidentielle unifamiliale jumelée avec ceux de la typologie résidentielle multifamiliale dans le projet résidentiel Cité du boisé Dion, et ce, relativement à la fenestration. De plus, les critères applicables à la typologie résidentielle multifamiliale sont désormais applicables à la typologie résidentielle trifamiliale.

RÈGLEMENT RV-1447-031 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT RV-1447 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Ce règlement a principalement pour objet de prolonger le délai de validité des résolutions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, le faisant passer de 6 à 18 mois. Quelques modifications diverses sont également prévues, notamment quant à l'ajout d'un document nécessaire à toute demande d'approbation pour les groupes d'usages « Résidence 3 » (R-3), multifamiliale de six logements et plus, « Commerce 3 » (C-3) régional, « Industrie 1 » (I-1) prestige et « Industrie 2 » (I-2) légère, à savoir le plan de gestion de la neige illustrant les lieux de stockage sur le site du projet et détaillant les modes de gestion de la neige. Une erreur d'écriture est également corrigée.

APPROBATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Les règlements ont reçu l'approbation de la Municipalité régionale de Comté de Thérèse-De Blainville aux fins de leur conformité aux objectifs de son schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire. Ils entrent en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard, le 25 septembre 2024.

CONSULTATION

Toute personne intéressée peut consulter les règlements indiqués dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, situé au 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 2 octobre 2024.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2024.64